



Etuis parfums



Etuis cosmétiques



**Etuis vins et
spiritueux**

Communication On Progress 2017



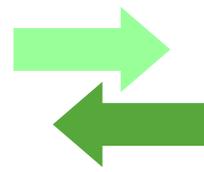
**Impacts sociétaux
des produits**



**Impacts des process
sur l'environnement**



**Responsabilité
employeur**



**Ethique des affaires et
relation fournisseurs**

MMP PREMIUM

Monsieur le Secrétaire Général

MMP Premium a décidé d'adhérer et de soutenir le Pacte Mondial de l'ONU en avril 2017.

J'ai le plaisir de vous confirmer notre engagement et notre souhait de continuer à promouvoir les 10 principes relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Je réaffirme notre volonté de faire progresser ces principes en les intégrant à notre stratégie d'entreprise.

Dans le cadre de notre première publication, et à travers les orientations sociales et environnementales décrites ci-après, nous souhaitons poser les fondements de notre politique de responsabilité sociétale. A ce titre, MMP Premium s'engage à travers une démarche éthique à une politique de confiance mutuelle fondée sur la compréhension, qui constitue la base d'une collaboration constructive au sein de l'entreprise et avec nos partenaires commerciaux.

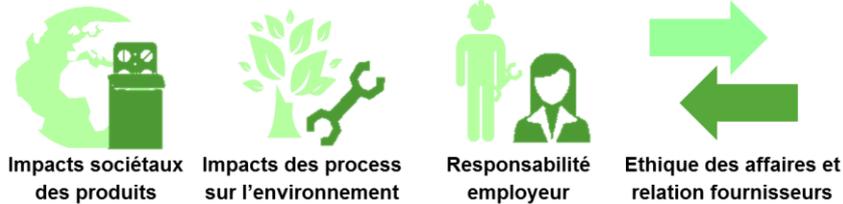
Dans une logique de communication responsable et transparente, nous rendrons accessible et publique ces informations et nos actions.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire-Général, l'expression de ma très haute considération,



Philippe Declerck
Chief Executive Officer

//////////////////// Eléments clés de la politique RSE //////////////////////



Adhésion au pacte mondial et à la Global Reporting Initiative (GRI G4)
Evaluation de B au questionnaire CDP et niveau Gold au questionnaire EcoVadis
Code de conduite basé sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies
Réalisation d'un bilan Carbone annuel depuis 2016 et d'un audit énergétique en 2015

1 La Responsabilité sociétale d'Entreprise chez MMP PREMIUM

1.1 Organisation de la RSE chez MMP PREMIUM

La démarche RSE de MMP PREMIUM est conforme et s'inscrit en pleine cohérence avec le Code de Conduite du Groupe MAYR-MELNHOF dont MMP PREMIUM fait partie.

1.2 Les attentes des parties prenantes

MMP PREMIUM entretient notamment des liens avec les salariés, les clients, les fournisseurs.

Les relations avec ces différentes parties prenantes ainsi que les actions visant à satisfaire leurs attentes majeures sont traitées dans les différents chapitres de cette COP.

De plus, MMP PREMIUM, en souscrivant à des démarches spécifiques via des plateformes spécialisées telles qu'EcoVadis, CDP supply chain (Carbon Disclosure Project), répond aussi à des demandes de ses clients.

Le questionnaire EcoVadis évalue l'ensemble de la politique RSE de l'entreprise. En 2016 MMP PREMIUM a obtenu un score de 63/100, présentant l'entreprise comme ayant une approche RSE structurée ainsi que des engagements et actions tangibles sur les enjeux principaux du Groupe.



L'évaluation se détaille comme suit :

- **60 sur les sujets environnementaux** (thématique « Impacts environnementaux des process » et enjeux « Matières premières » et « Emballages des produits » du présent rapport)
- **70 sur les sujets sociaux** (thématique « Responsabilité employeur »)
- **60 sur les sujets éthiques** (Enjeu « santé et sécurité des consommateurs » et « éthique des affaires »)
- **50 sur les sujets des achats** et fournisseurs (enjeu « Fournisseur »)

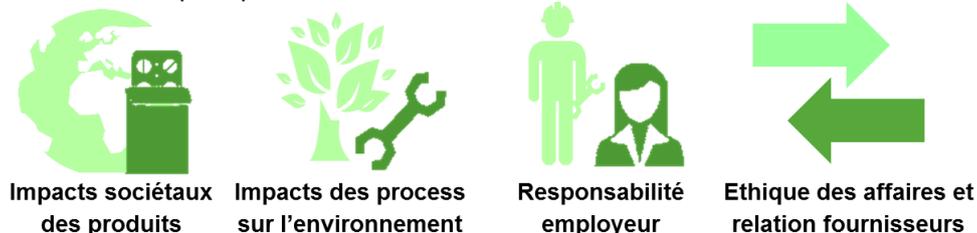
Le questionnaire CDP supply chain porte sur l'évaluation de la politique climatique d'une entreprise. En 2016 MMP PREMIUM a été évalué à B. Ce qui signifie que la société s'est engagé dans une démarche climat ambitieuse



1.3 Enjeux et engagements RSE

L'analyse des activités de MMP PREMIUM et des questionnaires clients CDP Supply chain et EcoVadis a permis d'identifier les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux majeurs de la société, qu'ils portent sur les opérations, sur les fournisseurs en amont ou sur les clients en aval.

Ces enjeux, structurés en 4 piliers, sont cohérents avec les guidelines de la GRI G4 (Global Reporting initiative V4), le Pacte Mondial et les pratiques du secteur :



Impacts sociétaux des produits

Matières premières	→ Minimiser les consommations de matières premières Assurer le recyclage de nos produits
Emballage des produits	→ Minimiser les consommations de matières premières lors du transport des produits vers les clients
Santé et sécurité des consommateurs	→ Soutenir nos clients dans la lutte contre la contrefaçon S'assurer de la non dangerosité de nos produits

Impacts environnementaux des process

Eau et effluents	→ Limiter la consommation d'eau dans les process Optimiser la génération d'effluents pollués
Energie	→ Optimiser les consommations énergétiques des usines
Solvants et COV	→ Limiter la consommation de solvants et la génération de COV
Déchets	→ Limiter la production de déchets, notamment de déchets dangereux
Gaz à Effet de Serre	→ Réduire les émissions de GES de 20% (en gCO ₂ e/m ² de produits scope 1, 2 et 3 entre 2015 et 2025)

Responsabilité employeur

Santé et sécurité des employés	→ Limiter les maladies professionnelles pour nos collaborateurs 0 accident du travail
Carrières et formation	→ S'assurer de la mise à jour des connaissances des salariés
Rémunération et avantages	→ Offrir des rémunérations et des avantages motivants
Diversité	→ Lutter contre toute forme de discrimination

Ethique des affaires et relation fournisseurs

Ethique des affaires	→ Mener les activités de MMP PREMIUM dans le respect strict de l'éthique des affaires
Fournisseurs	→ Intégrer la RSE dans le choix des fournisseurs Traiter les fournisseurs avec respect et équité

2 Impacts sociétaux des produits

2.1 Matières premières

Actions à poursuivre en 2017 :

- Réduction des grammages des produits en concertation avec les clients
- Certification des papiers et cartons (FSC) en concertation avec les clients

2.2 Emballage des produits

Actions prévues en 2017 :

- Programme de recyclage de palette – conception, mise en œuvre



2.3 Santé et sécurité des consommateurs

Actions à poursuivre en 2017:

- Hologrammes, micro-textes, encres et pigments de sécurité visant à assurer la traçabilité et l'authentification des produits en collaboration avec nos clients.
- En ce qui concerne REACH, MMP PREMIUM s'astreint à :
 - o n'utiliser aucune des substances de l'annexe XIV
 - o n'utiliser les substances de l'annexe XVII uniquement dans les cas d'emploi autorisés,

Actions prévues en 2017 :

- En ce qui concerne REACH, MMP PREMIUM s'astreint à :
 - o tout mettre en œuvre pour écarter les produits contenant une substance appartenant à la liste candidate.

3 Impacts environnementaux des proces

Le code de conduite du Groupe Mayr-Melnhof intègre la protection de l'environnement.

3.1 Eau et effluents

Actions à poursuivre en 2017 :

- Mesure globale des consommations d'eau
- Traitement des effluents de process par un prestataire spécialisé



3.2 Energie

Actions réalisées et à poursuivre en 2017 :

- Réalisation d'un Bilan Carbone ®
- Réalisation d'un audit énergétique détaillé en 2015
- Passage des sites en éclairage LED
- Installation d'une nouvelle chaudière plus performante

Actions prévues en 2017 :

- Optimisation des centrales de traitement d'air (CTA)
- Réintroduction de l'air extrait des ateliers, après filtration, dans les magasins

3.3 Solvants et émissions de COV (Composés Organiques Volatiles)

Actions à poursuivre en 2017 :

- Traitement des effluents contenant du solvant par un prestataire spécialisé

3.4 Production de déchets

Actions à poursuivre en 2017:

- Suppression de l'ensemble des produits toxiques
- Tri du papier dans les déchets banals

Action prévues en 2017 :

- Meilleure revalorisation des déchets avec le service des achats.

3.5 Emissions de GES (Gaz à Effet de Serre)

Actions à renouveler en 2017 :

- Réalisation d'un bilan carbone
- CDP

4 Responsabilité employeur

Conformément au code de conduite du Groupe, MMP PREMIUM met en œuvre les thématiques sociales suivantes :

- Respect des droits de l'homme et interdiction du travail des enfants
- Respect du droit d'association et de représentation du personnel (Comité d'Entreprise, Délégué du Personnel, CHSCT...)
- Horaires de travail (accord sur les horaires de travail) et salaires (négociation annuelle avec les délégations syndicales)
- Développement des compétences des salariés
- Promotion de la diversité
- Protection de la santé et sécurité sur le lieu de travail

4.1 Santé et sécurité des employés (dont drogue et alcool)

Actions à poursuivre en 2017 :

- Affichage de Flash Sécurité

Actions prévues en 2017 :

- Amélioration de la sécurité lors de la circulation des chariots

4.2 Rémunération et avantages

Actions à poursuivre en 2017 :

- Participation et intéressement

4.3 Diversité

Actions à poursuivre en 2017 :

- Appel à des sociétés ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)

5 Ethique des affaires et relation fournisseurs

5.1 Ethique des affaires

Code de Conduite du Groupe Mayr-Melnhof diffusé et explicité à 100% de l'encadrement

5.2 Choix et relation avec les fournisseurs



Actions à poursuivre en 2017:

- Intégration par le service achat des spécifications REACH dans la relation avec les fournisseurs



Actions prévues en 2017 :

- Intégration des éléments RSE dans les évaluations et audits fournisseurs via un mailing

6 Table de correspondance pacte Mondial

Le Groupe est adhérent au pacte Mondial de l'ONU. Ci-dessous, la table de correspondance des principes du pacte Mondial avec les enjeux identifiés par MMP PREMIUM.

DROITS DE L'HOMME

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

- 5. Responsabilité employeur
- 6. Ethique des affaires et relations fournisseurs

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

- 5. Responsabilité employeur
- 6. Ethique des affaires et relations fournisseurs

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

- 3. Impacts sociétaux des produits
- 4. Impacts environnementaux des process

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

- 6. Ethique des affaires et relations fournisseurs